
Etaient présents : Jacques DUVIVIER, Philippe CAUBEL, Olivier ARNOLD, Ludovic HARDOUIN, Yvon GUEGAN, Amaury de LOUVENCOURT, Vincent BONIGAL, Christian RICOU, Céline CEFBER-MANDARD et Monique ALLAB.

Etait absent avec pouvoir: Néant

Etait absent sans pouvoir: Néant

M Amaury de LOUVENCOURT a été nommé secrétaire de séance.

M le Maire excuse M le Trésorier d'Amboise de son absence suite à une intervention sans gravité de dernière minute.

▪ 2017-027 : Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 04 mars 2017

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès Verbal du 04 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des présents, à savoir : 0 voix Contre, 0 abstention, et 10 voix Pour.

▪ 2017-028 : Approbation du Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu M le Maire présenter le Compte de Gestion 2016

Celui-ci est approuvé à l'unanimité soit 0 voix contre, 0 abstention, 10 voix pour.

▪ 2017-029 : Approbation du Compte Administratif 2016 et Affectation des résultats

A- Dans le souci de sauvegarder l'indépendance du Conseil Municipal, lors des séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil élit son Président de séance. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. Ce formalisme repose sur la distinction qu'il convient d'opérer entre la fonction délibérative qui appartient à l'assemblée, et la fonction exécutive qui revient au Président. Dans la mesure où il s'agit, pour l'organe exécutif, de rendre compte de sa gestion à l'assemblée délibérante, il est prévu que l'exécutif se retire au moment du vote, ce retrait étant une marque de respect de la nécessaire liberté de vote des membres du Conseil Municipal.

Il revient donc au Conseil Municipal d'élire un(e) président(e) de séance pour permettre l'évocation et la mise au vote du compte administratif 2016.

Le Président fait part de la candidature de M Yvon GUEGAN

Dans la mesure où le vote au scrutin secret n'est pas obligatoire, M le Président propose de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Elit M.Yvon GUEGAN président spéciale de séance pour l'évocation du CA 2016.

B- Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité. Il est élaboré par l'ordonnateur de la collectivité, et doit être approuvé, après le compte de gestion auquel il doit être conforme, avant le 30 juin de chaque année.

Le Président de séance, M.Yvon GUEGAN présente le compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la sortie du Président de la salle du Conseil et avoir constaté que les titres et mandats émis par la commune au compte Administratif 2016 sont conformes au compte de gestion 2016, à l'unanimité des présents soit à 9 voix:

- APPROUVE le compte administratif 2016 de la commune comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	735 421.72 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 806 612.54 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EXCÉDENT	1 071 190.82 €
EXCEDENT REPORTE DE 2015	319 917.09 €
Dont Intégration de dissolution du CCAS	20 486.27 €
EXCÉDENT DE CLOTÛRE 2016	1 391 107.91 €

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 338 068.99 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 866 594.52 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT	528 525.53 €
DEFICIT REPORTE DE 2015	- 405 899.93 €
Dont Intégration de dissolution du CCAS	-18 720.00 €
EXCÉDENT DE CLOTÛRE 2016	122 625.60 €
Restes A Réaliser (RAR) en <u>Dépenses 2016</u>	123 646.51 €

Affectation des Résultats :

M le Maire est invité à rejoindre la séance.

Avant le vote du Budget 2017, Monsieur le Maire présente l'affectation de résultat 2016 comme suit :

Investissement :

Excédent 2016 : 528 525.53 €

Déficit reporté : - 405 899.93 €

Dont dissolution du CCAS : - 18 720 €

Résultat de clôture 2016 : 122 625,60 €

Fonctionnement :

Résultat de clôture 2016: 1 071 190.82 €

Excédent reporté: 1 517 329.59 €

Part affecté à l'investissement : - 1 217 898.77 €

Dissolution du CCAS : 20 486.27 €

Solde de clôture : 1 391 107,91 €

Affectation du résultat :

Inscription au 001 en recettes d'investissement: 122 625,60 €

Inscription au 002 en recettes de fonctionnement: 390 087.00 €

Inscription au 1068 en recettes d'investissement : 1 001 020,91 €

Inscription des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 123 646,51 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Avec aucune voix contre, aucune abstention, l'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité des présents.

• **2017-030 : Vote des taxes directes locales et du Budget Primitif 2017**

✚ **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017:**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les taux communaux pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 10.80

- Taxe foncière (bâti) : 15.51

- Taxe foncière (non bâti) : 52.82

Il est proposé, pour l'année 2017, que les taux restent inchangés soit :

- Taxe d'habitation : 10.80

- Taxe foncière (bâti) : 15.51

- Taxe foncière (non bâti) : 52.82

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil, approuve pour l'année 2017 les taux des taxes directes locales ainsi proposées.

✚ **Vote du Budget Primitif 2017 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil le Budget Primitif 2017.

Ce budget s'équilibre :

- Pour la section de Fonctionnement en recettes et en dépenses à : 1 528 790,39 €

- Pour la section d'Investissement en recettes et en dépenses à : 2 373 574 ,51 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve le Budget Primitif 2017 à l'unanimité, à savoir 0 voix Contre, 0 Abstention, 10 voix Pour.

▪ **2017-031 : 3^e Fête de la Bière 27 Mai 2017 (tarifs, organisation...)**

M le Maire donne la parole à M Hardouin qui informe que la prochaine réunion avec les associations communales et les bénévoles se tiendra le samedi 22 avril à 10h00 en la salle polyvalente afin de répartir les différentes tâches.

Seront présents : Différents Exposants, brasseurs, une fanfare, des chanteurs...

Cette année, les animations débuteront à partir de 14h et le repas choucroute se tiendra le soir à partir de 19h.

L'association des jeunes assurera la restauration burger des enfants et le comité des fêtes prendra à sa charge la buvette et l'intégralité des repas choucroute.

Les animations, fanfare, déambulation et le concert de fin d'après-midi seront pris en charge par la commune.

Le manège nomade est quant à lui pris à l'entière charge de la CCBVC dans le cadre de la saison culturelle 2017. Un article sous format A4 paraîtra dans La Brise de Mai.

Le secrétariat est chargé de prévenir Camping Car Park afin qu'une info soit faite sur le site des camping caristes : « accès difficile à partir de 14h ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide que le Concert de la « Fête de la Bière 2017 » sera cette année gratuit et ouvert à tous.

▪ **2017-032 : Personnel communal (Choix de l'agent comptable, renouvellement du CDD, vote des ratios promus promouvables au 01.01.2017, avancements de grade...)**

◆ **Choix de l'agent comptable**

M le Maire informe avoir rencontré 3 personnes (1 homme et 2 femmes) au vu d'une multitude de CV reçus. Une 3^e candidature sera étudiée, M le Maire est chargé de procéder rapidement au recrutement d'un agent qui sera embauché sous un CDD d'1 an pour « accroissement temporaire d'activité ».

◆ **Renouvellement du CDD**

M le Maire informe que le CDD de 6 mois de Mlle Chevallier arrive à échéance au 30 avril et qu'il convient de fixer les modalités de prolongation de son contrat. A compter du 1er mai 2017, Mlle Chevallier effectuera 12h/semaine contre 9h actuellement et cela pour une durée 12 mois.

◆ **PERSONNEL RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 8 février 2017

(pour les collectivités et établissements en dépendant), préconisant les dispositions suivantes à compter de l'année 2017 :

* fixer des ratios à 100% pour tous les avancements de grade,

* Sur la base des critères retenus suivants :

- L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte-rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,
- La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'adopter le ratio commun ainsi proposé.

▪ **Avancements de grade et Création d'1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe**

M le Maire présente le tableau des agents promouvables à un avancement de grade pour l'année 2017. Les nouveaux ratios 2017 pris précédemment permettent à plusieurs agents de prétendre au même grade la même année par conséquent M André BARBIER accédera au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe avec effet rétroactif au 01.01.2017 et Mme Stéphanie PERRET accédera au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter 08 avril 2017.

Vu les tableaux d'avancements de grade transmis par le CDG37

Vu la délibération des ratios « Promus-Promouvables » prise précédemment, fixant à 100% le nombre d'agent pouvant prétendre à ce type d'avancement à partir de 2017.

Vu l'accord de principe délivré par le Président du SIAEP pour l'agent technique

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte les 2 avancements au grade d'Adjoint Territorial Principal de 1^{ère} classe

Dit que l'agent technique y accédera au 01.01.2017

Dit que l'agent administratif y accédera au 08.04.2017

Charge M le Maire de la création d'1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe, le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe ayant déjà été créé au premier semestre 2016

Charge M le Maire d'établir les arrêtés d'avancement de grade correspondants dès que la Commission Administrative Paritaire aura donné son aval.

▪ **2017-033 : Décisions de M le Maire en vertu de sa délégation de pouvoir-articles L 2122-22 et L.2122-23 du CGCT depuis le 04/03/2017**

- Acceptation du devis **CHOINIÈRE** pour le remplacement des anciens convecteurs par des radiateurs à inertie fluide à la cantine scolaire d'un montant TTC de 2487,60 € imputés au compte d'investissement 2135.
- Acceptation du devis **Garage LOISEAU** pour le remplacement de 2 pneus sur le tracteur d'un montant TTC de 800,40 € imputés au compte de fonctionnement 61551
- Acceptation du devis **CHOINIÈRE** pour le remplacement du chauffe-eau du labo charcuterie

d'un montant TTC de 980,40 € imputés au compte de fonctionnement 6152211 .

- Signature du bulletin d'adhésion 2017 à l'**Association des Maires Ruraux** d'un montant TTC de 85 € imputés au compte de fonctionnement 6281.
- Acceptation du devis **KEOLIS** pour la sortie scolaire du 28/4 au cinéma de Loches d'un montant TTC de 190 € imputés au compte de fonctionnement 6247
- Acceptation du devis **KEOLIS** pour la sortie scolaire du 12/6 au collège de Montrésor pour les CM2 d'un montant TTC de 144 € imputés au compte de fonctionnement 6247
- Acceptation du devis **KEOLIS** pour la sortie scolaire du 27/6 au gymnase de Bléré pour le tournoi de fin de TAP d'un montant TTC de 314 € imputés au compte de fonctionnement 6247
- Acceptation du devis **KEOLIS** pour la sortie scolaire de fin d'année du 04/7 à Dienne d'un montant TTC de 890 € imputés au compte de fonctionnement 6247
- Acceptation du devis **CHOINIÈRE** pour le remplacement d'anciens convecteurs par des radiateurs à inertie fluide dans une majorité des plus anciens logements locatifs d'un montant TTC de 7834,20 € imputés au compte d'investissement 2135.
- Accord du bon de commande **CHAVIGNY-CMA** pour l'achat de fournitures diverses pour le bardage de l'ancien local pompiers rue de la vieille chaussée d'un montant TTC de 104,21 € imputés au compte de fonctionnement 6152216
- Accord du bon de commande **Plein Ciel** pour l'achat de fournitures administratives mairie d'un montant TTC de 17,88 € imputés au compte de fonctionnement 6064
- Acceptation du devis **EURO REPAR** pour le remplacement de 2 pneus sur le tracteur Iseki d'un montant TTC de 538,80 € imputés au compte de fonctionnement 61551
- Accord du bon de commande **CHAVIGNY** pour la livraison de 1000 l de gasoil pour le car scolaire d'un montant TTC de 1202,40 € imputés au compte de fonctionnement 606....
- Acceptation du devis **CHOINIÈRE** pour l'alimentation électrique du broyeur végétal d'un montant TTC de 1076,40 € imputés au compte d'investissement 21534 opération 170
- Signature par M le 1er Adjoint des avenants aux baux des commerces Charcuterie et Epicerie chez M^ê de THORAN de Francueil d'un montant TTC de 180 € x 2 imputés au compte de fonctionnement 6227.
- Acceptation du devis **MSE** pour l'achat de 11 graisseurs pour la station d'épuration d'un montant TTC de 762,00 € imputés au compte de fonctionnement 615232
- Accord du bon de commande **Pédagogiche** pour le renouvellement du guide budgétaire des imputations 2017 d'un montant TTC de 103 € imputés au compte de fonctionnement 6182
- Accord pour l'achat de 26 livres chez **Janssens Montrichard** pour la bibliothèque municipale suite convention avec le département d'un montant TTC de 408,30 € imputés au compte de fonctionnement 6065
- Acceptation du devis **SES Nouvelle** pour l'achat de panneaux directionnels et de sécurisation voirie d'un montant TTC de 1314,72 € imputés au compte d'investissement 21578
- Acceptation du devis **Julie Joyez** d'un montant TTC de 1020 € pour promouvoir par communications diverses la 3^è Fête de la Bière imputés au compte de fonctionnement 62322
- Accord du bon de commande **Carrefour Market** pour l'achat de fournitures à pharmacie pour les écoles et cantine d'un montant estimatif TTC de 70 € imputés au compte de fonctionnement 60624
- Accord du bon de commande **Rhinodefense** pour le renouvellement d'un pantalon et chaussures pour le Garde-Champêtre d'un montant TTC de 137,80 € imputés au compte de fonctionnement 60636

▪ 2017-034 : Attribution des subventions aux associations

Après présentation des différentes demandes, Monsieur le Maire propose les attributions suivantes en fonction du réalisé 2016 et du prévisionnel 2017 mais aussi au vu de l'intérêt communal:

Comité des fêtes	600 €	Coup de pouce Bléré	350 €
Passerelle Assist'aidant	500 €	ADMR Montrésor	250 €
ASSAD du Lochois	250 €	Gym Après Cancer-Bléré	200 €
Coop. scolaire de Céré	250 €	Lyre républicaine D'Orbigny	500 €
Etrier des sans soucis	250 €	FSE Collège de Montrésor	250 €
FNACA	300 €	EMIVIE	400 €
Gym club de Céré	400 €	Comité Croix rouge de Montrésor	300 €
Club Soleil d'automne	600 € +1000€ pour le radeau de Jour de Cher	Association des amis des résidents de l'EPHAD de Bléré	200 €
Amicale des sapeurs pompiers de Céré	500 €	Comité Croix rouge de Bléré Val de Cher	200 €
Les amis du Musée du Veneur	300 €	SPA 41	50 €
Association des Jeunes	400 €	APE école de GENILLE/CERE/LE LIEGE	400 €
AFM pour Téléthon de Céré	300 €	MFR-CFA Sorigny (A.de Bastos et N.Marinier)	2x100 €

Monsieur le Maire précise que la mise en paiement de ces subventions, sera subordonnée pour chaque association, au dépôt en mairie des comptes détaillés 2016 et prévisionnel 2017 avec liste des adhérents et soumis à l'examen des membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité, pour l'année 2017, les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé comme présentées ci-dessus.

Dit que les crédits nécessaires devront être inscrits au compte 6574 du budget Primitif 2017

▪ **2017-035 : Modifications et suppression de régies**

Vu la visite surprise de Madame Monique RICHARD contrôleur des régies mandatée par la DGFIP de Tours le 10 mars 2017 en la mairie de Céré la ronde.

Vu ses remarques et ses recommandations

Il convient notamment :

1. De supprimer la régie transport qui ne fonctionne plus depuis plusieurs années
2. De modifier certains titulaires de régie notamment pour la régie animations culturelles
3. D'ajouter des suppléants pour favoriser les retraits et dépôts

Dés réception des rapports officiels, le Conseil Municipal s'engage à prendre en considération les remarques, changements éventuels utiles à une bonne gestion des différentes régies.

▪ 2017-036 : Achat des parcelles GOUVRIT

M le Maire rend compte de son entrevue fin février avec Mmes GOUVRIT, Mère et fille propriétaires de plusieurs parcelles sur Céré la Ronde dont plusieurs constructibles en Centre urbain. Venderesses, elles ont par courrier fait des propositions de vente au m² en ayant pris l'aval d'Avis immobilier d'Amboise, Maître Jayet de Genillé n'étant pas en mesure de pouvoir se charger de la vente actuellement.

Les tarifs proposés semblent avoir été calculés sur la base d'un prix de terrain viabilisé ce qui n'est pas le cas actuellement. M le Maire a proposé les tarifs suivants : 12€/m² (au lieu de 20€) pour les parcelles constructibles non viabilisées et 7€ le m² pour les parcelles non constructibles mais utiles à la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'adopter les prix au m² ainsi proposés

Charge M le Maire de répondre au courrier des Mmes GOUVRIT en ce sens.

Charge M le Maire ou M Caubel 1^{er} Adjoint de la signature des actes notariés correspondant.

▪ 2017-037 : Frais de scolarité avec les communes extérieures

M le Maire rend compte de la lettre de Monsieur le Maire d'Athée sur Cher qui propose de fixer et de demander aux communes de résidence des élèves scolarisés sur Athée sur Cher un montant de participation financière aux frais de scolarité avec un principe de gratuité des frais de scolarité des écoles publiques suivant un accord de réciprocité qui pourrait être établi dans la limite de 4 élèves.

Les communes favorables à ce principe de fonctionnement signeront une convention bipartite. A l'inverse, le règlement des frais de scolarité sera appliqué dès le premier enfant. A titre d'information, les frais pour l'école maternelle pourraient s'élever à 410 € et à 278€ pour l'école élémentaire.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, vote Contre le principe et charge M le Maire de faire le courrier réponse à Monsieur le Maire d'Athée sur Cher.

M Hardouin en profite pour rendre compte de la réunion du 16 mars qui s'est tenue à Azay sur Indre en compagnie de Maires du Lochois, du sous-Préfet, du DASEN concernant le projet de regroupement des RPI et des fermetures de classes à venir.

Une première approche a été amorcée lors d'une rencontre avec les communes de Luzillé et d'Epeigné le samedi 18 mars en la mairie de Céré la Ronde afin de discuter d'un éventuel regroupement sur lequel ces 2 communes ne semblent pas opposées.

Une prochaine réunion est prévue le 24 avril à 16h30 à Epeigné avec les communes de Luzillé et Epeigné. Le but étant de maintenir nos écoles pour éviter la fermeture des 2 classes de Céré la Ronde.

▪ 2017-038 : Questions Diverses :

- **Prochain conseil municipal** : il aura lieu le samedi 10 juin 2017 à 10h00
- **Cérémonie du 8 mai** : Mme Cefber-Mandard et M Caubel assisteront au repas FNACA sous réserve d'empêchement de dernière minute.
- **Réorganisation des Commerces** : M le Maire rend compte de l'état critique de 2 commerces en difficultés. Un dépôt de pain se tiendra donc à la charcuterie LAIGNEL après la fermeture de la boulangerie très prochainement et une proposition de résiliation amiable du bail commercial de

l'épicerie sera étudiée afin de pouvoir garder la licence tabac attachée à l'épicerie. Celle-ci devrait rouvrir vers le 1er juillet grâce à la proposition de reprise par Mme Corinne LAIGNEL.

- **Contrat entretien salle socio** : Il est décidé de ne pas le reconduire les résultats n'étant pas satisfaisant, il prendra fin le 31 mai prochain. A compter du 1er juin, ce sont les agents communaux qui seront chargés d'en entretenir les abords.

Plus de question ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21.45